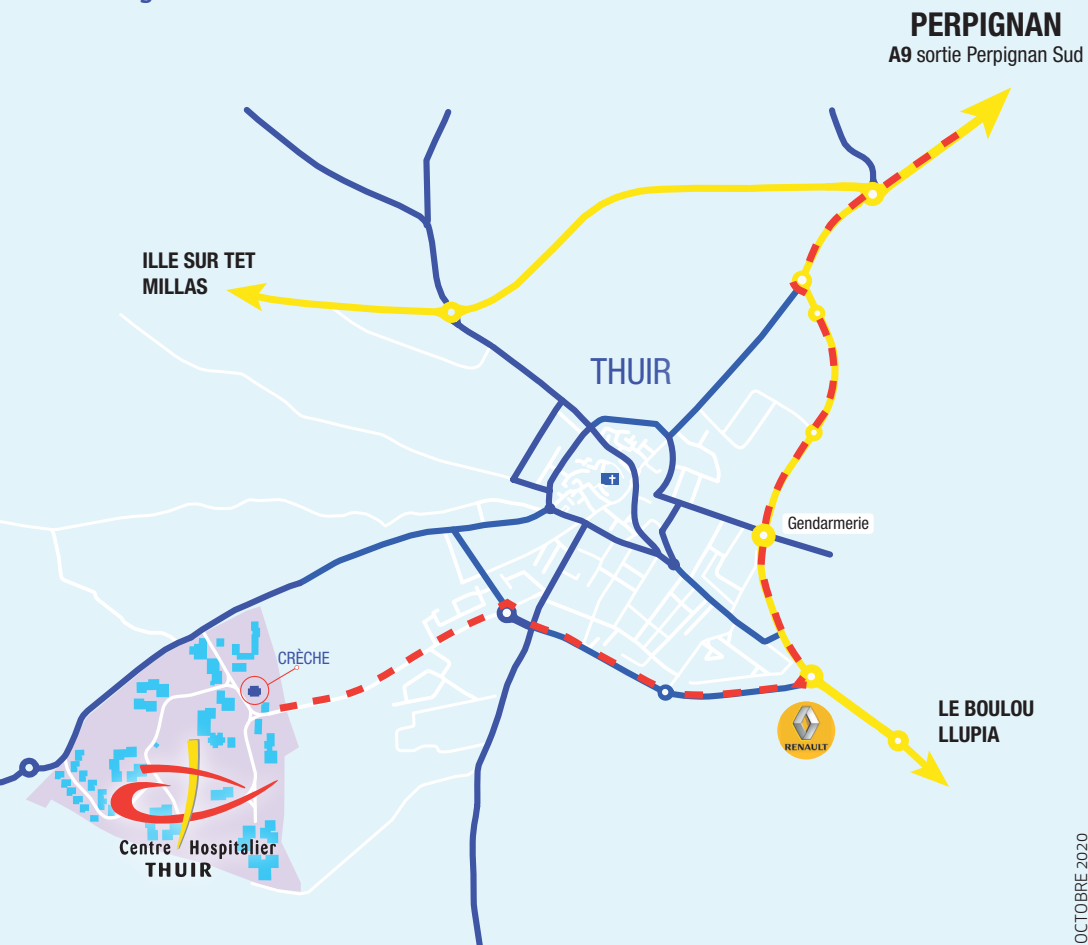


Plan d'accès

Voiture 12 km depuis la sortie A9 Perpignan Sud
Bus ligne 390



EAJE « A Petits Pas »
Av. du Roussillon - BP 22
66301 THUIR cedex
Tél. : 04 68 84 66 82
creche@ch-thuir.fr
www.ch-thuir.fr



f www.ch-thuir.fr



Centre Hospitalier
THUIR



Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
du Centre Hospitalier de Thuir

Accueil d'enfants de 10 semaines à 4 ans

OCTOBRE 2020



ENCRE VERTE - Tél. : 04 68 61 07 00

Comment est organisé « A petits pas » ?

L'EAJE « A PETITS PAS » ACCUEILLE LES ENFANTS DE DIX SEMAINES À 4 ANS. IL ASSURE UN ACCUEIL COLLECTIF DE FAÇON RÉGULIÈRE, OCCASIONNELLE OU D'URGENCE DURANT LA JOURNÉE.

La capacité d'accueil est de 30 places divisées en 3 secteurs :

> **Les Poussins** : de 2 mois et demi à 18 mois
(selon l'évolution de l'enfant)

> **Les Lucioles** : de 18 mois à 2 ans

> **Les Petits Loups** : à partir de 2 ans



L'amplitude horaire de la structure est de 6h30 à 21h30 pour les enfants des personnels hospitaliers en roulement avec des horaires très matinaux (logistiques, techniques...).

Et de 8h à 18h30 pour les enfants dont les parents ne travaillent pas à l'hôpital ou dans les services hospitaliers sans roulement.

Afin d'assurer la continuité du service public de l'hôpital, le multi accueil n'a pas de période de fermeture, hormis les jours fériés et les week-end.

Quelles sont ses missions ?

- Permettre aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en accueillant leurs enfants dans un environnement favorisant leur développement et leur épanouissement.
- De veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement.
- De concourir à l'intégration sociale des enfants.
- D'apporter son aide aux parents et les accompagnants dans leur parentalité.

Quels types d'accueil peuvent vous être proposés ?

L'accueil des enfants à la crèche peut se faire sous des formes multiples, afin de répondre au mieux aux besoins de chaque famille. Chaque accueil donne lieu à un contrat annuel, engageant la famille et la crèche et précisant le montant du contrat, les jours d'absence de l'enfant (annualisés ou réservés...).

- **Le contrat d'accueil régulier** : Il concerne l'accueil des enfants avec une certaine fréquence ou régularité.
- **Le contrat d'accueil hospitalier** : Il concerne les enfants venant régulièrement et de manière significative, sans jours fixes, le matin ou l'après-midi (ex. : planning en roulement).
- **Le contrat d'accueil occasionnel** : Il concerne des enfants accueillis de manière ponctuelle, en urgence ou non.

Quelles activités sont organisées ?

Des activités adaptées à l'âge et au niveau du développement de l'enfant sont proposées quotidiennement : pâte à sel, atelier peinture, parcours psychomoteur, atelier de manipulation, chant, éveil musical, atelier nature...

Deux ateliers sont proposés en alternance (une semaine sur deux) :

- Atelier marionnettes proposé par une auxiliaire de puériculture formée à cette activité.
- Atelier Kamishibai (théâtre Japonais destiné à la lecture de contes et d'histoires).
- L'Association « lire et écrire » propose des ateliers lecture aux enfants en collaboration avec une auxiliaire de puériculture référente lecture.
- Des activités à thème tout au long de l'année (Halloween, Noël, Carnaval, Pâques...).

Quelle équipe vous accueille ?

- 1 directrice : infirmière puéricultrice
- 1 responsable adjointe : éducatrice de jeunes enfants
- 5 personnes auxiliaires de puériculture
- 3 personnes titulaires du CAP Petite Enfance
- 2 agents de service hospitalier
- 1 pédiatre référent de la structure

